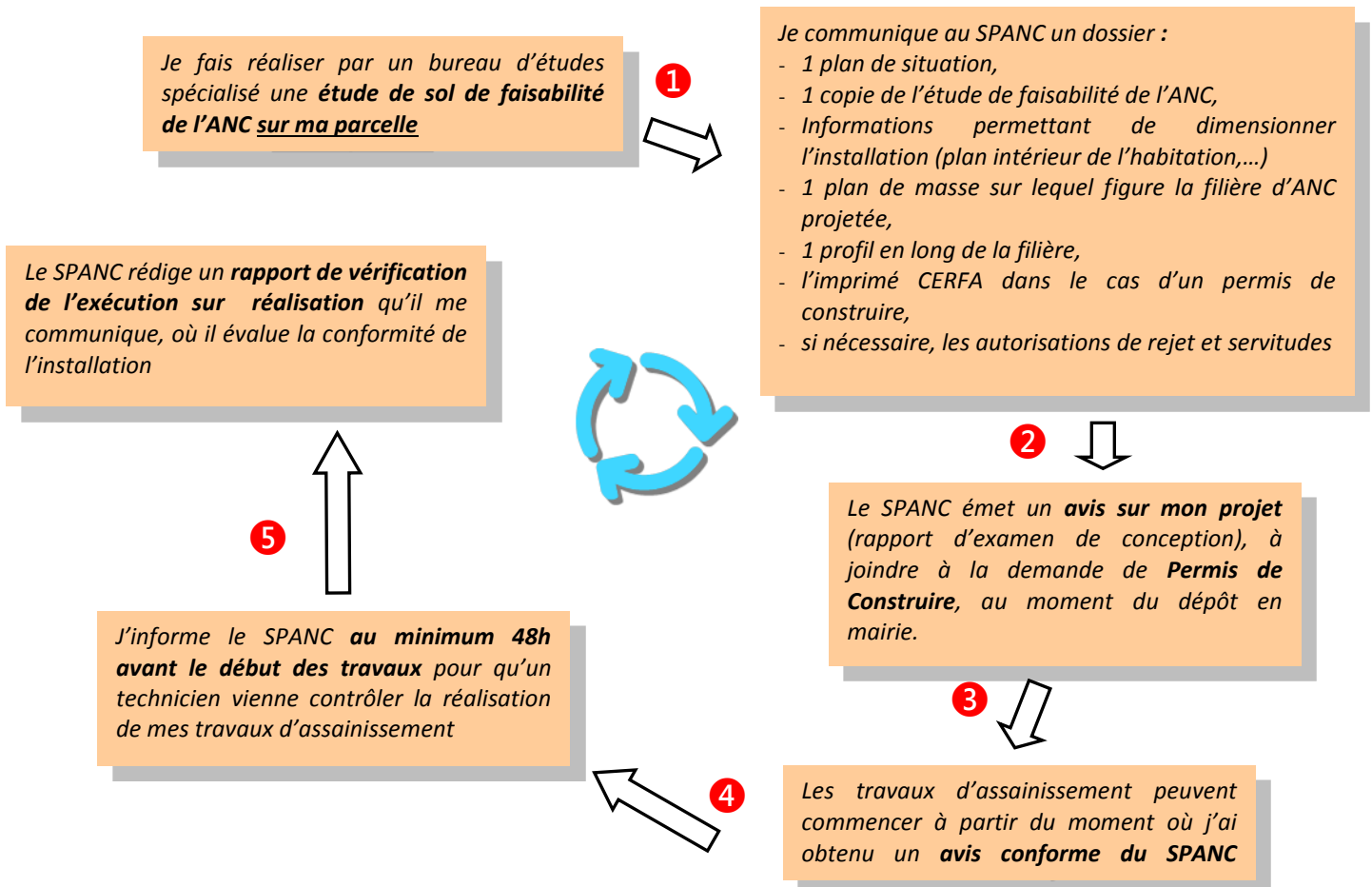




## LA PRINCIPALE MISSION DU SPANC : LE CONTROLE DES INSTALLATIONS

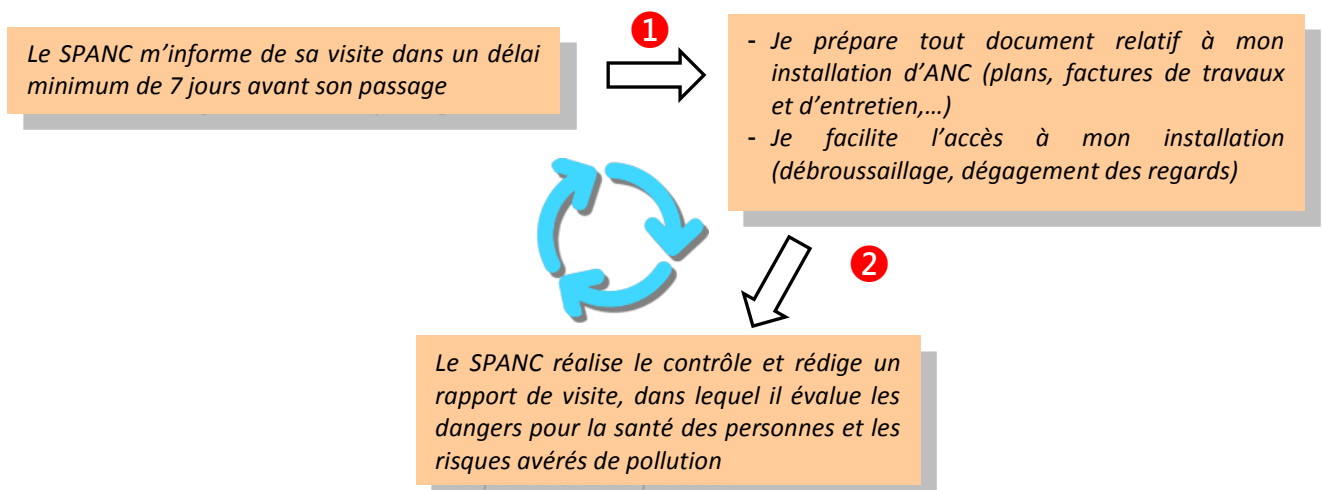
### LES INSTALLATIONS NEUVES OU A REHABILITER

La mission consiste en la vérification préalable du projet puis de l'exécution des ouvrages. Pour réaliser des travaux d'assainissement, il faut franchir certaines étapes :



### LES AUTRES INSTALLATIONS (installations existantes)

La mission consiste en une vérification du fonctionnement et de l'entretien de l'installation.



Ces contrôles de bon fonctionnement sont effectués tous les 8 ans.